

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**DÉCISION N° 2019-DD28-OSMS-PA-INTERIM-0037 PORTANT NOMINATION DE
Madame Caroline BUTTIER, ATTACHÉE d'ADMINISTRATION HOSPITALIÈRE À
L'EHPAD « LES GENÊTS » - ILLIERS-COMBRAY, EN QUALITÉ DE DIRECTRICE PAR
INTÉRIM DES EHPAD « Les Genêts » - ILLIERS COMBRAY et « Les Oréliés » - BROU**

Le directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 09 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la circulaire n° DGOS/RH4/DGCS/SD4-B/2019/124 du 24 mai 2019 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision portant délégation de signature n° 2019-DG-DS28-0003 en date du 24 octobre 2019 portant modification de la décision n° 2019-DG-DS28-0002 en date du 17 avril 2019 ;

Vu le départ en retraite de Madame Élise MAZARIN, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction commune des EHPAD « Les Genêts » - ILLIERS-COMBRAY et « Les Orélie » - BROU pour en garantir la continuité de fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant l'accord de Madame Caroline BUTTIER, pour assurer l'intérim de direction des EHPAD « Les Genêts » - ILLIERS COMBRAY et « Les Orélie » - BROU à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu l'accord de Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Caroline BUTTIER, est chargée d'assurer les fonctions de directrice intérimaire des EHPAD « Les Genêts » - ILLIERS-COMBRAY et « Les Orélie » - BROU à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 2 : Conformément à l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2014 du 13 octobre 2014, il est décidé d'attribuer à Madame Caroline BUTTIER, Attachée d'Administration Hospitalière à l'EHPAD « Les Genêts » - ILLIERS-COMBRAY une indemnité mensuelle de 580 € pour l'intérim de la direction commune effectué à compter du 1^{er} janvier 2020.

Article 3 : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409 - 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

Article 5 : Monsieur le délégué départemental d'Eure-et-Loir, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Genêts » - ILLIERS-COMBRAY et Madame la Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Les Orélie » - BROU, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame Caroline BUTTIER.

Chartres, le **26 NOV. 2019**

P/ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
P/Le Délégué départemental d'Eure-et-Loir
Le responsable du pôle « Offre Sanitaire et Médico-Sociale »



Gérald NAULET